

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste...
En av... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 70 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au Bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

2 Juin 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4^{er} juin.

M. Delafosse développe, dès le début, son interpellation à M. de Freycinet, sur les affaires d'Egypte.

Le cabinet, dit l'orateur, a donné le triste spectacle d'une politique indécise, oscillant sans cesse entre trois tendances diplomatiques : l'alliance franco-anglaise prépondérante, la théorie du concert européen, le principe de l'intervention turque.

Il y a quelques jours, ajoute-t-il, le ministre réclamait la prépondérance franco-anglaise. Les événements donnent aujourd'hui un sanglant soufflet à la politique du cabinet. M. Delafosse se déclare partisan de l'intervention turque ; il fait l'histoire de la politique diplomatique suivie depuis des siècles par la Monarchie vis-à-vis de la question d'Orient.

Il dit que depuis le commencement du siècle la Turquie n'a pu régler ses affaires seule et que le concert européen a toujours dû être considéré pour quelque chose.

M. de Freycinet proteste de l'accord du cabinet, et dit que pas un ministre ne veut suivre les excitations à la violence.

(Toute la droite interrompt et crie : Par qui ? par qui ? — Tumulte.)

M. le président a beaucoup de peine à rétablir le silence.

M. de Freycinet affirme nettement qu'il n'interviendra pas à main armée en Egypte. La gauche applaudit.

M. Gambetta interrompt et dit : Que direz-vous donc au Congrès européen ?

La droite applaudit à tout rompre.

M. de Freycinet a beaucoup de peine à reprendre son aplomb. Il termine brusquement en provoquant à des explications ceux qui ne partagent pas sa politique.

Il termine en montrant combien cette politique était plus nationale et plus française. (Applaudissements.)

A droite. — La politique républicaine, la politique actuelle, est une politique d'impéritie et qui échoue misérablement.

M. de Freycinet commence sa réponse par constater qu'il a fait ce qu'il y avait de mieux à faire.

Il fait un grand éloge de l'alliance anglaise, il souhaite que les paroles de l'interpellateur n'aient aucune influence à l'extérieur.

Il espère qu'elles ne seront pas imprudentes.

Il continue en disant qu'en se montrant respectueux du concert européen, il n'a fait que suivre la ligne politique qu'il a indiquée il y a trois semaines.

M. Colbert-Laplace fait quelques observations pour retracer la politique séculaire et nationale qu'on a abandonnée.

M. Gambetta lui succède à la tribune.

Il n'avait pas l'intention de parler, dit-il. Ce sont les derniers mots du président qui l'y amènent.

La situation est grave ; il importe pour l'honneur français qu'on fasse entendre une voix plus forte, car M. de Freycinet a montré une singulière faiblesse.

(Les applaudissements commencent à éclater de toute part, à droite comme à gauche.)

Au milieu des bravos, l'orateur montre la contradiction du langage ministériel d'aujourd'hui avec le langage ministériel d'hier, la contradiction et par conséquent l'échec de sa politique.

Je dis, ajoute M. Gambetta, que vous êtes maintenant désarmés devant le concert européen par la déclaration de tout à l'heure. Vous avez déclaré solennellement que vous ne feriez, dans aucun cas, la guerre en Egypte. Que ferez-vous si le congrès européen conclut à une intervention armée ?

D'autre part, quelle puissance, quelle autorité voulez-vous avoir dans ce congrès après l'aveu de votre impuissance ? Le langage du ministre est indigne d'un grand pays comme la France.

M. Gambetta descend de la tribune et est salué par trois salves d'applaudissements.

M. de Freycinet cherche à expliquer ses pa-

roles ; il n'a pas dit cela. Il est plein de déférence pour le congrès ; il sera ferme, mais il sera déférent.

La Chambre lui fait la même ovation qu'à M. Gambetta.

M. Gambetta réplique : Vous ne pouvez retenir vos paroles ; vous avez donné la mesure de votre faiblesse, et vous l'avez révélée à l'Europe. (Les applaudissements éclatent de nouveau sur les mêmes bancs.)

M. Ribot parle à son tour et fait l'historique de la question. Il regrette la politique traditionnelle en Orient et fait une critique très-fine de la politique de M. de Freycinet, fine mais acerbe.

Les mêmes bancs applaudissent toujours. M. de Freycinet réplique encore : On a mal compris ses paroles.

Cette fois, la Chambre l'abandonne.

M. Gatineau cherche à sauver le ministère ; il n'est pas écouté et descend de la tribune au milieu du bruit.

M. Journault a un égal insuccès.

On dépose divers ordres du jour.

M. Clémenceau dépose et défend un ordre du jour pur et simple.

Il dit que toute question d'opposition doit être oubliée en face de la gravité de la situation.

S'il défend un ordre du jour pur et simple, c'est pour ne pas renverser le cabinet, tout en montrant que les explications gouvernementales ne lui ont pas paru suffisantes.

M. de Freycinet n'accepte pas cet ordre du jour ; il demande l'ordre du jour de confiance que dépose M. Sadi-Carnot.

M. de Baudry-d'Asson, Pteyre et Delafosse, qui avaient déposé chacun un ordre du jour de blâme, se rallient à l'ordre du jour pur et simple.

La priorité est donnée à l'ordre du jour pur et simple, qui, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 476 voix contre 323, sur 499 votants.

L'ordre du jour de confiance de M. Sadi-Carnot est adopté par 298 voix contre 70, sur 368 votants, soit 489 abstentions qui, avec les 70 voix contre, forment un total de 259, c'est-à-dire pour le gouvernement une

majorité de 39 voix. Il n'y a pas de quoi être très-fier.

Après ce grave débat, qui a attesté surtout l'imbécillité de la Chambre, on passe à la discussion de l'élection de M. Serph.

Chronique générale.

A propos de la question égyptienne, voici le compliment adressé à M. de Freycinet, dans la *Republique française*, par son ancien patron et ami Gambetta :

« Qu'a donc fait notre pays pour mériter un pareil sort ? Cette fois-ci, il n'est pas vraiment coupable, ou, s'il l'est, c'est d'avoir accordé sa confiance à un ministre imprévoyant, IRRÉSOLU, INCAPABLE. »

AVEUX SIGNIFICATIFS.

Les républicains eux-mêmes en sont arrivés à avouer que la République est tombée dans l'imbécillité ; cette issue fatale prédite par M. Thiers.

Un républicain, homme de talent, il est vrai, a eu le courage, on peut trouver cela du courage, de dire à M. Ferry que sa loi sur l'enseignement était aussi bête que criminelle.

M. Maret a donc dit :

« Je viens simplement adresser une question à la commission et appeler son attention sur le paragraphe où il est dit : « quand l'enseignement est contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. » Eh bien ! je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien savoir ce qu'on entend par la morale. Il y a une morale religieuse. Cette morale s'appuie sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme. (Dénégations sur quelques bancs à gauche.) Je parle de la morale religieuse. »

M^{rs} FREPPEL. — Il n'y a que celle-là de solide !

M. HENRY MARET. — Je demande si dans les écoles on peut enseigner le matérialisme et l'athéisme.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXII

LE PAYS DE LA POUDRE.

Les deux tribus dont la guerre intestine agitait en ce moment le « Pays de la Poudre », les Touaregs et les Chambas, sont séparées l'une de l'autre par un espace de plus de cent lieues.

Cet éloignement n'a pas éteint la haine, la soif de vengeance dont ces nomades sont animés les uns contre les autres.

Tant qu'il existera un Touareg et un Chamba, il y aura guerre, et Christian Boisville avait raison de dire à Montméral que les vendettas arabes ne le cédaient ni pour l'entêtement ni pour la violence aux vendettas corses.

L'origine de cette interminable querelle, qui ensanglante périodiquement le désert, est curieuse et donne une idée assez exacte des mœurs sahariennes. Nous empruntons ce récit au carnet de Boisville qui, dans sa lettre à la *Revue illustrée*, disait en tenir lui-même les principaux éléments d'un des officiers français qui ont le mieux étudié

les races berbères ou arabes, le général Daumas.

Un parti de Chambas, commandé par Ben-Mansour, cheick d'Ouargla, surprit un jour quelques Touaregs qui faisaient boire leurs chameaux dans l'Oued-Nia, sous la conduite de Kheddache, cheick de Djebel-Hoggar.

Un combat acharné s'engagea, et les Touaregs, vaincus, durent s'enfuir, laissant dix morts parmi lesquels leur cheick dont ils retrouvèrent, quelques jours après, le corps décapité.

Ben-Mansour avait emporté la tête et l'avait exposée, comme trophée, sur le marabout d'Ouargla.

Il y eut grand deuil au Djebel-Hoggar et les Djouads prononcèrent solennellement le serment de guerre sans merci : « Que ma tente soit détruite, si Kheddache n'est pas vengé ! »

Le cheick mort laissait une veuve d'une grande beauté, nommée Fetoum, et un enfant.

Selon l'usage, Fetoum devait commander la tribu avec l'aide du conseil des Djouads, en attendant que son fils eût atteint l'âge du pouvoir.

Or, un jour que les nobles étaient rassemblés sous la grande tente noire :

— Frères, leur dit-elle, celui de vous qui m'apportera la tête de Ben-Mansour m'aura pour femme.

Le soir même, toute la jeunesse de la montagne, armée en guerre, venait lui dire :

— Demain, nous partirons avec nos serviteurs pour aller chercher ton présent de noces.

A la pointe du jour, en effet, cinq cents Touaregs, commandés par Ould-Biskra, cousin de Kheddache, se dirigeaient vers le Nord. Mais à peine avaient-ils fait leur première halte, qu'ils virent accourir sur leurs derrières une dizaine de chameaux montés, en tête desquels on distinguait un mehari tout blanc dont l'aâtatouche (selle) de pourpre était ornée de broderies d'or. C'était le mehari de Fetoum. Elle venait rejoindre la petite armée et assister elle-même à la vengeance.

On était au mois de mai, tous les ravins avaient de l'eau ; les sables avaient des herbes.

A la halte du huitième jour, les chouaffins (éclaireurs) vinrent annoncer qu'un gros parti de Chambas dirigeait ses troupeaux vers les pâturages de l'Oued-Nessa. On prit des mesures en conséquence.

Mais les Chambas, avertis, eux aussi, de l'approche des Touaregs, avaient brusquement tourné vers le Sud.

Ce mouvement de retraite fut bientôt signalé, et après une marche forcée de trente heures, les Touaregs vinrent s'embusquer dans les ravins et les broussailles, à quelques lieues seulement de leurs ennemis, cette fois sans défiance.

La nuit venue, ils reprirent la plaine au trot allongé de leurs chameaux.

A minuit, enfin, les aboiements des chiens, juchés, selon la coutume, sur le sommet des tentes, trahirent le douar que cherchaient les Touaregs. Le signal fut donné par Ould-Biskra et tous les cavaliers s'élançèrent en poussant leur cri de guerre.

Les Chambas, surpris, furent égorgés sous leurs tentes. Cinq ou six seulement réussirent à rompre les entraves de leurs chevaux et s'enfuirent.

Ould-Biskra s'élança à leur poursuite. D'un coup de sa longue lance il atteignit dans les reins le dernier d'entr'eux.

Le malheureux tomba, mais put se raccrocher à la selle et fit encore quelques pas, traîné par sa jument ; puis, brisé, perdant tout son sang, il lâcha prise et roula sur le sable entraînant dans sa chute un enfant de sept ans qu'il avait jusque-là caché dans son burnous !

— Ben-Mansour ? Ou est Ben-Mansour ? hurlait Ould-Biskra.

L'enfant s'était relevé et se tenait debout auprès du cadavre, calme, les bras croisés, l'œil fier :

— Voilà Ben-Mansour, c'était mon père ! dit-il.

Fetoum arrivait en même instant, entourée d'un groupe de Touaregs dont les flissas dégoutillaient de sang.

— Le voici, c'est moi qui l'ai tué ! lui cria Ould-Biskra.

— Et il sera fait selon ma parole, répondit

Voilà ce que je ne sais pas, ce que je ne peux pas savoir.

Louis XVI a été tué; les uns disent: C'est un meurtre abominable; les autres: C'est une exécution légale. Le professeur qui, ayant à déclarer si ce meurtre est bon ou mauvais, le déclarera excellent, portera-t-il atteinte à la morale? (Non! non! à gauche.)

On me dit: « Non! » Pourquoi? je n'en sais rien.

Mais il y a quelque chose de plus fort que l'enseignement contraire à la morale, c'est l'enseignement contraire à la Constitution. Ceci dépasse tout. Nous avons une Constitution tellement révisable qu'il est quelquefois question de la réviser. (On rit.)

Toujours et partout vous trouverez la même contradiction dans la loi. Nous avons, je crois, 17,000 lois; il y en a beaucoup que, pour ma part, je trouve détestables. J'ouvre une école; aurai-je le droit de dire cela à mes écoliers?

Toutes ces restrictions peuvent se discuter s'il s'agit d'un enseignement d'Etat, mais ce n'est pas ici le cas: c'est pourquoi je demande le contraire de ce que demandait l'autre jour M^r l'évêque Freppel. Je demande que l'on enlève de la loi le mot « libre », car l'enseignement auquel on l'applique n'est pas libre du tout, et il est ainsi appelé sans doute par cette figure de rhétorique qui a nom, je crois, antiphrase: c'est l'enseignement de la servitude. (Très-bien! à l'extrême gauche et applaudissements sur divers bancs à droite.)

Une grande indulgence a été recommandée au président et aux juges de la 10^e chambre correctionnelle devant laquelle viendra samedi l'affaire des étudiants.

Nous apprenons que dans le conseil des ministres, le préfet de police, qui avait été appelé, a donné des renseignements très-curieux sur l'organisation des socialistes parisiens et sur leurs rapports avec leurs adhérents de la province. Les journaux officieux ont reçu l'ordre de garder le silence sur ces détails qui inquiètent fort le gouvernement.

On raconte que le ministre de la guerre, en refusant de donner des fusils aux bataillons scolaires de Paris, a dit qu'il ne voulait pas établir dans les écoles des magasins d'armes pour les émeutiers.

Nous laissons à la Vérité la responsabilité de la note suivante, que ce journal publie sur l'élection des maires:

« Le ministre de l'intérieur a fait connaître à la commission d'organisation municipale de la Chambre les premiers résultats d'ensemble des élections des maires qui ont eu lieu dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, en vertu de la nouvelle loi récemment votée. »

Il y avait 2,678 maires à élire; jus-

qu'à présent, 2,628 ont été élus. Il reste cinquante chefs-lieux qui, pour une cause ou pour une autre, n'ont pu élire leurs maires. Sur les 2,628 élus, les républicains ont perdu 232 sièges. En outre, il y avait environ 150 maires de droite qui avaient été nommés par le gouvernement, puisque, sous l'ancienne loi, il avait l'obligation de choisir dans le conseil municipal les maires qu'il nommait.

Il y a donc en tout 380 maires de droite environ sur les 2,628 maires de chefs-lieux.

Ce résultat fait pousser des cris de colère à la République française, qui s'en prend à « la politique imprévoyante et coupable » du ministère. « Nous comprenons, dit-elle, l'amertume et le découragement qui ont dû emplir le cœur des républicains sacrifiés par qui aurait dû les protéger. »

La liberté ne suffit pas aux républicains pour être forts; il leur faut la protection du gouvernement, c'est-à-dire la liberté pour eux et point pour les autres.

Une anerie.

Dans la séance du 15 mai dernier, à la Chambre des députés, M. Jules Roche, expliquant son projet de loi pour la confiscation des biens ecclésiastiques, a dit (Voir le Journal officiel):

« M. Jules Roche. — La loi de 1825 date du moment même où les Chambres de la Restauration votèrent la loi sur le sacrilège dont j'ai demandé l'abrogation par une autre proposition de loi. »

Plus loin, M. Roche, à propos d'un jugement du tribunal de Saumur qui a condamné à 40 jours de prison un jeune républicain, reconnu coupable d'avoir profané une hostie consacrée, s'écrie:

« Nous avons une magistrature aliée des congrégations religieuses et du cléricisme contre la République... Je la traite ainsi, cette magistrature, parce qu'elle traite les républicains comme des factieux. Elle vient d'appliquer la loi sur le sacrilège, elle a condamné un homme en vertu de la loi de 1825... J'espère bien que cette loi ne durera pas longtemps. »

Le tribunal de Saumur, comme l'a fait remarquer M^r Freppel, n'a pas appliqué la loi de 1825, mais l'article 262 du Code pénal, qui punit les outrages par paroles ou par gestes aux objets du culte, commis dans les lieux destinés à son exercice.

D'ailleurs, on ne pourrait appliquer la loi de 1825 par la bonne raison qu'elle est abrogée depuis 52 ans. Il y a, en effet, une loi du 14 octobre 1830, qui porte:

« Article unique. — La loi du 20 avril 1825 pour la répression des crimes et délits commis dans les édifices ou sur des objets consacrés à la religion catholique et autres cultes également établis en France, est et demeure abrogée. »

Et M. Jules Roche, député, propose l'abrogation d'une loi abrogée! C'est à pouffer de rire.

Est-ce que l'on ne devrait pas exiger des députés un certificat d'aptitude législative?

On lit dans la Patrie:

« Nous disions dernièrement que, quoi qu'il en soit, le National, nous nous croyions en mesure d'affirmer qu'une circulaire vient d'être envoyée aux préfets pour les inviter à faire connaître au ministre des cultes le nom des fonctionnaires de leur département qui appartiennent à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. »

Or, aujourd'hui, nous affirmons positivement que, non-seulement cette circulaire confidentielle leur a été adressée, mais que deux autres, également confidentielles, leur ont été envoyées.

La première demandait: 1^o l'opinion de la population sur la nouvelle loi scolaire; 2^o sur la nomination d'un certain nombre de prêtres dans les commissions scolaires.

La seconde a trait à la dénonciation du Concordat et à la sécularisation des biens de main-morte. Elle insiste également pour connaître l'opinion générale à ce sujet. »

Dans les cafés-concerts des Champs-Élysées, on chantait, depuis quelques jours, une chanson, fort applaudie, dans laquelle se trouvaient de grosses allusions à la situation financière de M. Gambetta.

Le préfet de police vient de faire rigoureusement interdire cette chanson.

La direction des chemins de fer, au ministère des travaux publics, vient de publier le résumé des résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, pendant l'année 1880.

Les chemins de l'Etat comprenaient, en 1881, une longueur totale de 4,804 kilomètres réparties entre 28 lignes plus ou moins importantes. Si l'on cherche le rapport des dépenses aux recettes d'exploitation, on trouve, pour ces 28 lignes, une moyenne de 82.63 seulement. Pour 12 lignes les dépenses sont supérieures aux recettes. Enfin, si l'on étudie la différence entre les produits nets et les charges des capitaux engagés, on ne constate d'excédant pour aucune ligne. « Toutes donnent des insuffisances » dont le total s'est élevé, pour 1880, à 11 millions 698,584 fr.

Ces chiffres, qui sont officiels, puisqu'ils émanent de l'administration elle-même, se passent de tout commentaire; ils démontrent suffisamment les résultats ruineux de l'exploitation des voies ferrées par l'Etat.

Un million pour laïciser. — On dit qu'un colossal effort en vue de républicaniser les Côtes-du-Nord va être tenté. Comme le Finistère et le Morbihan, ce département recevrait de M. Jules Ferry un million pour l'établissement d'écoles laïques et sans Dieu!!!

L'AVOCAT CAMESCASSE.

On lit dans le Rappel:

« En 1865, au lendemain du congrès de

L'homme du Sahara se marie vers dix-huit ou dix-neuf ans. « Mariez-vous jeunes, dit le Prophète. Le mariage dompte les regards de l'homme et règle la conduite de la femme. »

— Avez-vous assisté à un de ces mariages au désert?

— Oui, et c'est, je vous le jure, un brillant spectacle. Les fiançailles se font avec autant de solennité que dans nos vieux villages bretons. Puis vient la *nhar-refoude*, la journée de l'Enlèvement. Quatre ou cinq cents cavaliers, magnifiquement vêtus, montés sur leurs plus beaux chevaux, munis de leurs armes les plus précieuses, se rendent au *dour* de l'épousée. Des femmes voilées, montées sur des chameaux ou sur des mules richement caparaonnées, les accompagnent. On choisit pour cette mission les plus jeunes et les plus jolies filles de la tribu.

La route, qui dure quelquefois trois ou quatre jours, est une *fantasia* continue. Les chevaux galopent, la poudre parle. Les femmes encouragent les cavaliers en agitant leurs écharpes multicolores et remplissent de leurs chants ces vastes solitudes. Ce sont de longues poésies tendres ou guerrières chantées ou, pour mieux dire, récitées, comme nos trouvères récitaient jadis les « chansons de gestes. »

(A suivre.)

Liège, il y eut du tumulte au quartier L... La population se rua sur les étudiants... brutalisa, les assomma, et, en vertu du grand principe que c'est aux batons de l'amende, traduisit les assommés devant que Napoléon-Dernier appelait la justice. Les étudiants furent énergiquement débarrassés par un avocat qui traita la police d'une belle façon.

Cet avocat était M. Camescasse. Samedi soir, des étudiants, qui étaient du bal Bullier, descendaient le boulevard Saint-Michel en chantant la *Marche laïque*: *Esprit saint, descendez en nous!* Ils étaient entre la rue Soufflot et la fontaine Médicis, quand, brusquement, sans préavis, des agents se sont rués sur eux, bousculant, cognant, blessant.

L'article du *Rappel* prouve tout simplement que M. Camescasse, préfet de police en 1882, ne voit plus les choses de la même façon que M. Camescasse les voyait comme avocat en 1865. A cette époque, il voulait décrocher la timbale, et, à l'exemple des autres radicaux, il exploitait les passions.

Aujourd'hui que M. Camescasse est très et muni d'une bonne place, il ordonne ses agents d'assommer les étudiants pour qu'ils ne puissent gêner sa digestion.

On lit dans le *Journal des Débats*, à propos d'un drame de Mélesville et Bayard, *Chambre ardente*, que l'on vient de reprendre au théâtre des Nations:

« A cette occasion, les auteurs, dans la bouche de M^{lle} de Montalais, fille d'honneur, le fameux mot de Bossuet: « Madame se meurt! Madame est morte! Et ils font intervenir Bossuet lui-même pour ajouter son non moins fameux: « Dieu seul grand! » Sur cette dernière exclamation, A RIEN A DIRE. ELLE EST BIEN DE BOSSUET. »

Hélas! non, elle n'est pas de Bossuet, mais bien de Massillon.

C'est même le début de son oraison funèbre de Louis XIV.

Autrefois, un élève de troisième ne serait pas trompé. Aujourd'hui nous voyons un journal d'académiciens commettre une pareille erreur à propos d'un mot si célèbre et attribuer, sans sourcil, à Bossuet, qui appartient à Massillon.

Suffit-il donc de se rallier à la République pour oublier aussitôt ce que l'on doit savoir? Ou bien, M. Gambetta est-il le seul à dire que tous les républicains cherchent à reproduire?

AFFAIRES D'EGYPTE.

La situation au Caire ne se modifie pas. Araby est maître absolu et le khédive est sa merci. Les consuls européens sont impuissants.

On télégraphie de Paris au *Times*:

« La France et l'Angleterre avaient demandé à la Porte de télégraphier en Egypte une déclaration blâmant la conduite du parti militaire et approuvant celle du khédive. »

« La Porte a refusé, alléguant qu'un refus de soumission de la part d'Araby n'y avait pas de sanction à une pareille demande, affaiblirait l'autorité du Sultan. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople ont alors reçu l'ordre de se sentir à une intervention limitée de la France en Egypte, au nom de l'Europe. »

On mande du Caire à Londres:

« Des agents de police obligent toutes les classes de la population à signer une pétition au Sultan, demandant le retrait de l'ultimatum de l'Angleterre et de la France. Au départ des escadres, le rappel de M. Siala et de M. Sinkiewicz, et la déposition du khédive en faveur d'un prince d'Egypte. »

Araby-Bey a fait enrôler à Constantinople des mécaniciens anglais et allemands pour le service de la flotte égyptienne.

Une dépêche adressée du Caire à l'Allemagne, annonce que le prince de Saxe, qui a une grande prépondérance dans le conseil du khédive.

Cette dépêche est, du reste, confirmée par les renseignements du ministère des affaires étrangères.

Fetoum: Mais la besogne n'est pas terminée. Ould-Biskra! Prends ta flissa, ouvre la poitrine du maudit, tires-en le cœur et jette-le aux chiens.

Pendant que le chef touareg exécutait cet ordre et fouillait de son couteau le cadavre, Fetoum, les lèvres contractées, l'œil allumé de flammes, semblait se repaître de cet horrible spectacle.

Puis, quand les *slouguis* eurent achevé leur repas humain, Fetoum, sans même jeter un regard sur le butin que ses serviteurs entassaient, remonta sur son méhari et donna le signal de la retraite.

Le fils de Ben-Mansour fut épargné, mais on le laissa sur la place avec les cadavres.

Il y resta deux jours avec la faim, le soleil, la soif.

Le troisième jour, il fut trouvé par des bergers qui le ramenèrent à Ouargla.

Il se fit porter sous la tente des chefs, et quand ces derniers furent réunis autour de lui, il étendit vers eux sa petite main qu'il avait trempée dans le sang de son père, prononça d'une voix tremblante ces paroles: « Les chiens touaregs ont mangé le cœur de Ben-Mansour! » et mourut.

Depuis ce temps, la guerre sans merci et presque sans trêve est allumée entre les Chambas et les Touaregs.

Dans ces longues marches qu'ils interrompaient à peine quelques heures par nuit et au moment les plus chauds de la journée, Montméral et Boisville

causaient de cet étrange pays vers lequel ils couraient.

Boisville l'avait étudié dans ses origines. Montméral, qui avait passé la plus grande partie de sa jeunesse soit en station, soit en expédition dans les trois provinces, le connaissait à merveille dans son présent, et sur ces données tous deux cherchaient l'avenir réservé à notre grande colonie.

Cette barbarie, cette instabilité des tribus sahariennes céderont devant notre civilisation, disait Boisville.

— Peut-être! répondait Montméral, et cependant le doute m'a souvent pris à cet égard. D'abord si les Sahariens sont féroces dans la guerre, il est exagéré de dire que ce soient des « barbares ». Ils aiment la guerre et la chasse avec passion: « Rien, dit un de leurs proverbes, ne rehausse mieux que le sang la blancheur du burnous. » Mais, rentrés sous la tente, ils sont doux, bienveillants, hospitaliers.

Le *Djouad* fera vingt lieues au grand soleil pour aller chercher un de ses plus infimes serviteurs qu'il aura pu croire égaré dans les sables.

La famille, chez eux, est profondément respectée, et malgré la loi musulmane qui permet à l'Arabe de prendre quatre femmes légitimes, il est rare que la première de ces épouses, la mère des premiers nés, ne jouisse pas d'une plus grande influence.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} juin.

Le marché procède avec peine à une liquidation laborieuse par la baisse d'hier. Nous craignons que tant que la politique sera aussi embrouillée qu'elle l'est actuellement il ne faut pas compter sur la hausse ou même à une amélioration sensible de la situation financière. Au cours de la semaine les cours sont un peu meilleurs. Le 3 0/0 fait 83.05 et 83.10; l'amortissable, le 5 0/0 se relève à 116.15 et 116.30 et 83.35; le 5 0/0 se relève à 116.15 et 116.30.

Faut-il parler des fonds étrangers et des ventes de ces titres depuis quelques jours ? Les succédant sur ces titres ne sont pas plus nombreux que les nôtres, au contraire.

Les achats se ralentissent d'une manière très-sensible sur les valeurs des sociétés.

Le bilan de la Banque de France affiché aujourd'hui nous donne une augmentation d'or de 6,181,000 fr. et une augmentation d'argent de 6,181,000 fr. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 1,072,000.

Les actionnaires du Crédit Foncier se réuniront comme nous l'avons déjà annoncé le 20 juin en assemblée générale pour examiner le projet de fusion avec la Banque Hypothécaire. On connaît les bases de ce traité: le Crédit Foncier doit remettre 50,000 actions entièrement libérées aux actionnaires de la Banque Hypothécaire, cette dernière fait apport en espèces et en créances hypothécaires de 72,500,000 francs.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies prend chaque jour une place importante parmi nos grandes sociétés; ce qui distingue cette institution des autres, c'est qu'elle ne s'est attachée qu'à faire fructifier ses entreprises industrielles et que ses efforts viennent d'être couronnés d'un plein succès, les bénéfices réalisés en sont une preuve incontestable.

Le Crédit de France est assez ferme à 300, cette société reprend sensiblement ayant en main une grande partie de ses ressources.

Le déchet à la Banque Nationale.

La Banque Parisienne est délaissée à 540.

Meilleur courant d'achats sur la Société Française Financière à 625.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MANŒUVRES DE BRIGADE.

Lundi prochain, 5 juin, M. le général Le Touleuc se rendra à Montreuil-Bellay avec une trentaine d'officiers tant du 77^e que du 135^e de ligne, pour exécuter des manœuvres de brigade avec cadre.

Les opérations auront lieu du 6 au 10 juin.

Tous les officiers seront montés et accompagnés de leurs ordonnances.

Le nommé Vitré, ouvrier maréchal, logeait depuis quelques jours dans un restaurant, à Saumur.

Mardi dernier, il quitta l'auberge pour aller travailler chez un forgeron, à Varrains. En partant, il eut la fantaisie d'emporter, avec sa malle, la montre en or de la maîtresse de la maison. C'était un vol de 420 francs.

La gendarmerie fut bientôt mise à la poursuite de l'ouvrier qui fut arrêté et conduit en prison, après avoir fait des aveux.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre, sur l'exercice 1882, de crédits supplémentaires montant à la somme de 9,439,380 fr., pour l'entretien d'un surcroît d'effectif, à titre temporaire, adopté par 383 voix contre 55.

Ont voté pour: MM. Benoist, Maillé (Aisne).

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terres.

Absent par congé: M. Bury.

Projet de loi pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr., relatif aux travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre, adopté par 438 votants.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour, même M. Bury, tout à l'heure absent par congé.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Le nommé Piednoir, réserviste de la classe de 1869, et Langlois, réserviste de la classe de 1871, poursuivis pour insoumission à la loi du recrutement, ont comparu devant le conseil de guerre du 9^e corps séant à Tours.

Piednoir a été condamné à trois mois de prison et Langlois à deux mois de la même peine.

UN EFFET D'ORAGE.

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Le tonnerre a parfois des effets étranges et surprenants, chacun sait cela; mais M. le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire et M. le sous-préfet de Saumur ont pu, récemment, en constater un dernier effet qui ne manque pas de charme et qu'il nous paraît regrettable de ne pas signaler.

« Ces deux représentants de l'autorité politique qui nous gouvernent étaient en tournée de révision. A l'issue du conseil, ils allèrent visiter et inspecter l'école communale.... c'était une école laïque. Au moment même où l'un d'eux interrogeait un enfant, survint un vif éclair, bientôt suivi d'un gros coup de tonnerre.

« Savez-vous, lecteurs, quel effet se produisit instantanément dans l'école, sous les yeux mêmes de M. le secrétaire général et de M. le sous-préfet?

« L'enfant interrogé interrompit soudain sa réponse... le temps de faire le signe de la croix, et tous ses camarades l'imitèrent!

« M. le secrétaire général et M. le sous-préfet sont capables d'en avoir fait un rapport à M. Jules Ferry. »

Pendant un orage très-violent qui a éclaté sur la commune du Grand-Pressigny (arrondissement de Loches), dans la nuit de lundi à mardi, la foudre est tombée sur la demeure des époux Marin. Le fluide électrique, pénétrant par la cheminée, a brisé une pierre, en faisant voler de tous côtés des éclats, dont un a atteint à la tête la femme Marin qui était couchée dans son lit. La blessure que cette femme a reçue est sans gravité.

Les enfants, qui étaient couchés dans la même chambre, n'ont eu aucun mal.

Des cadres suspendus aux murailles et au-dessus de la cheminée ont été brisés.

(*Journal d'Indre-et-Loire*.)

ANGERS.

Un habitant de la rue Beaurepaire, à Angers, écrit au *Patriote*:

« Félicitez-vous, Monsieur le rédacteur, de ne pas habiter la rue Beaurepaire, car trois fois par semaine au moins, vous passeriez vos nuits blanches. — Les samedi, dimanche et lundi, impossible de dormir. Je m'en prends à mon tempérament nerveux, à la légèreté habituelle de mon sommeil, mais recueillant, en passant, les plaintes et les réflexions de bon nombre d'habitants du quartier, j'en conclus que ce n'était pas en rêve que j'entendais le vacarme de la rue et que j'avais bien le plus légitime motif de bougonner contre des bandes de braillards qui beuglent toute la nuit des chansons obscènes.

« Que fait-on des réglemens municipaux?...

« Mon Dieu, je ne vois pas grand mal à ce que des jeunes gens, à la sortie du Théâtre ou du Cirque, regagnent tranquillement le logis paternel en fredonnant un air qu'ils ont pu remarquer; c'est un regain de plaisir qu'ils se payent gratis et qu'on peut leur octroyer; onze heures n'est pas une heure tout à fait indue; mais qu'à minuit passé, voire même une heure du matin et quelques fois plus tard encore, on soit subitement réveillé par des ivrognes qui, entre deux hoquets et souvent entre deux coups de poings, vocifèrent des jurons à faire peur; qu'on soit forcé d'entendre de ces chansons malpropres, que des dépravés bégayent en hurlant à la faveur de la nuit, questions d'instinct, sans être en rien troublés dans leurs concerts, ce n'est plus du tout admissible!

« A côté des grandes personnes qu'on énerve et dont on trouble le repos, il y a les jeunes filles et les enfants dont on souille les oreilles. Ne pourrait-on y apporter remède?

« De grâce, donnez-nous du sommeil et enlevez-nous nos chanteurs!

« Un habitant de la Douvre. »

LE CRIME DE LA RUE DU MAIL.

L'autopsie. — Mercredi matin, de 8 heures à 10 heures, l'autopsie du cadavre de Lépicier a été faite dans l'amphithéâtre de l'École de médecine par M. le docteur Legludic, médecin légiste. Il a constaté que le fer avait pénétré entre la cinquième et la sixième

côte. Le coup avait été porté de bas en haut. La pointe était entrée à une profondeur de deux centimètres dans le cœur.

Le cadavre ne portait d'autre blessure qu'une contusion au bras qu'il s'était faite probablement dans sa chute.

Les blessures de Lemelle. — Lemelle a été examiné, il porte plusieurs blessures: deux à la cuisse gauche qui ont même fait croire un moment que la cuisse était traversée, une autre blessure derrière la tête de moins de gravité. Enfin, en se défendant, il a reçu à la naissance du petit doigt de la main gauche un léger coup de pointe et un autre au coude. C'est le coup reçu à la tête qui avait renversé Lemelle.

Ces nombreuses blessures semblent indiquer qu'il y a eu une lutte assez longue.

Enterrement de Lépicier. — L'enterrement de la victime de ce triste drame a eu lieu hier, 4^e juin, à 3 heures. Le cortège s'est réuni à l'amphithéâtre de l'École de médecine.

Derrière le corbillard marchait, drapeau en tête, une députation d'ouvriers représentant la Société de Secours mutuels de l'Harmonie, dont la victime faisait partie.

Venaient immédiatement après M. le colonel du 77^e de ligne, MM. les commandants de Cornulier-Lucinière et Peau, tous les officiers du 4^e bataillon et les hommes de troupe de la 4^e compagnie.

Une escouade de sergents de ville suivait les militaires.

Sur les côtés s'avançaient les parents et les amis. Les femmes terminaient la marche du convoi.

Le corps a été conduit à l'église Sainte-Thérèse pour la cérémonie funèbre. A trois heures et demie le convoi s'est rendu au cimetière.

Quelques centaines de curieux seulement stationnaient sur le boulevard Daviers (ancien boulevard de l'Hôpital) et devant l'église Sainte-Thérèse. (*Courrier d'Angers*.)

ORDRE DU 77^e RÉGIMENT DE LIGNE.

La nouvelle du double crime de la rue du Mail a causé dans les rangs du 77^e de ligne la plus pénible émotion.

M. le colonel de Garnier des Garets, commandant le régiment, a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant qui sera lu à trois appels:

Ordre du régiment.

« Un crime horrible attribué à deux militaires du régiment a été commis hier sur la personne de deux citoyens inoffensifs.

« Tout le 77^e, associé dans un élan de réprobation unanime, tiendra à prouver à la sympathique population au milieu de laquelle il vit, l'horreur que lui inspire ce crime et à le lui faire oublier en redoublant de vigilance dans sa tenue, sa conduite et sa manière d'être. »

Ces paroles si dignes et si fermes, dit le *Courrier d'Angers*, ne peuvent manquer de produire dans la population de notre ville le plus salutaire effet.

On savait déjà que le régiment était unanime à flétrir la conduite criminelle des auteurs de cette agression. L'ordre du jour qu'on vient de lire confirme justement cette opinion.

Tout le monde déplore le malheur qui vient de frapper notre ville; mais ces regrets ne peuvent en rien amoindrir la sympathie qu'on a toujours eu à Angers pour le 77^e de ligne, ni faire cesser la bonne entente qui a toujours existé entre les habitants et ce régiment, depuis plusieurs années qu'il tient garnison parmi nous.

M. LE SOUS-PRÉFET DE LA FLÈCHE ET LE « XIX^e SIÈCLE ».

Le *XIX^e Siècle* s'occupe du cas de M. le sous-préfet, allant sous-préfectoraliser à l'abbaye de Solesmes, avec ses amis, les dames de ses amis, ses chiens à lui et ceux de ses amis.

Selon notre confrère parisien, M. Laroche avait parfaitement le droit d'aller voir ce qui se passait à Solesmes, — mais seulement en sa qualité de sous-préfet:

« Le tort qu'il a eu, dit le *XIX^e Siècle*, c'est de ne pas y être allé en tournée officielle, seul ou avec son secrétaire, et d'avoir satisfait la curiosité d'une femme désireuse de pénétrer dans l'asile des moines. Les chiens étaient aussi de trop. C'est, à proprement parler, un manque de tact et de goût. »

Ainsi parle le *XIX^e Siècle*, journal répu-

blicain, s'adressant à M. le sous-préfet de La Flèche, qu'il accuse d'avoir absolument manqué de tact et de goût.

Le *Libéral de la Vendée* dit que lundi matin, à La Roche-sur-Yon, M. Blot, commandant de gendarmerie, venait de se suicider en se tirant au milieu du front un coup de revolver. La mort a été instantanée.

Depuis longtemps déjà, M. Blot était en proie à des accès de fièvre chaude qu'un médecin s'efforçait de couper.

Le même journal annonce, d'autre part, que M. Bonnot de Mably, colonel du 437^e de ligne, en garnison à Fontenay, devra se faire soigner dans une maison de santé, par suite d'accès d'aliénation mentale.

Dans la nuit de lundi à mardi, le train-poste de Bordeaux à Paris est resté en détresse pendant deux heures, entre Angoulême et Ruffec, par suite d'un accident des plus étranges et des plus rares: l'orage a sévi avec une telle violence que la voie a été littéralement couverte d'eau et complètement inondée.

En arrivant dans une des parties les plus encaissées, le poids de la locomotive a fait rejettir une telle quantité d'eau sur son brasier qu'il a été éteint presque instantanément.

Pour comble de contre-temps, l'état de l'atmosphère rendait toute communication télégraphique impossible.

Sans la présence d'esprit du chef de gare de Ruffec, qui, ne recevant aucune nouvelle du train, est parti à sa recherche sur une machine de secours, les voyageurs, qui en ont été quittes pour deux heures de retard, auraient eu vraisemblablement à en subir un beaucoup plus long.

Faits divers.

Un accident a eu lieu hier avant-hier à l'Hippodrome de Paris. M^{lle} Dupré est tombée, deux chars ont passé sur elle; on assure que son état est désespéré.

On lit dans l'*Océan*:

« Trois ouvriers, au village de Guengat, près de Quimper, ont été victimes d'un affreux accident. — Complètement ivres, ils rentraient à l'auberge pour se coucher, oubliant d'éteindre la lumière.

« Bientôt un incendie se déclara et, en quelques minutes, les trois ouvriers, couverts de flammes, furent brûlés vifs. La maison a été entièrement détruite. »

Les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Reims se sont terminées d'une sanglante façon. Outre la destruction par le feu de la fabrique de tissus de Mont-Dieu, nous avons à signaler un regrettable drame.

Une rixe sanglante a eu lieu dans une maison mal famée.

Deux gymnastes ont été blessés et sont dans un état désespéré. L'établissement a été pillé.

Le patron a été assommé par les gymnastes furieux.

CONSEILS ET RECETTES.

Voulez-vous faire un bouquet impérissable pendant des mois?

Cueillez des myosotis et mettez-les tremper les tiges dans une assiette à soupe, remplie d'eau de pluie. Placez les fleurs auprès de la fenêtre, pour qu'elles jouissent des avantages résultant de l'abondance de lumière. Remplissez l'assiette à mesure que l'eau s'use. Après trois semaines, vous verrez des racines, grosses comme un fil et toutes blanches, se montrer à la partie de la fleur qui baigne dans l'eau. Elles formeront, peu à peu, un espèce de filet sur l'assiette. Les fleurs resteront tout à fait fraîches, sauf celles qui étaient déjà avancées quand elles furent cueillies. Aussitôt que les racines courront dans l'eau, de nouveaux boutons se montreront pour remplacer les fleurs fanées.

